

Délibération n°3
Rapport de gestion 2022

VU le Code de l'éducation, notamment ses articles L. 822-1 à L. 822-5 et R. 822-1 à R. 822-34.

EXPOSÉ

Le rapport de gestion dresse un bilan des actions entreprises par le CROUS Lorraine en 2022. Il valorise ainsi, pour chacune des grandes missions du CROUS Lorraine, les réalisations et le travail effectué au service des étudiants.

Article 1 : Le Conseil d'Administration du CROUS Lorraine adopte le rapport de gestion 2022.

NOMBRE DE VOIX : **22**

- POUR : **22**
- CONTRE :
- ABSTENTION :

Fait à Nancy, le 27 juin 2023

La Rectrice déléguée
Pour l'ESRI Grand Est

Véronique PERDEREAU

